

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 22 juin 2022

Convocation adressée le 16 juin 2022

Compte rendu affiché le 28 juin 2022

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de juin, à 15h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 16 juin 2022 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(e)s : Samira BACHA-HIMEUR ; Tristan DEBRAY ; Stéphanie LEGER ; Richard MARION ; Patrick ODIARD ; Nathalie PERRIN-GILBERT ; Luc SEGUIN

Absent(es) excusé(es) : Laurence CROIZIER ; Nadine GEORGEL ; Corinne SUBAI ; Cédric VAN STYVENDAEL

Absent : Yves BEN ITAH

Procuration : Laurence CROIZIER à Luc SEGUIN
Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Corinne SUBAI à Richard MARION
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le - 5 AOUT 2022

DIRECTORAT DÉPARTEMENTAL JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Secrétaire : Samira BACHA-HIMEUR

REALISATION DU NOUVEAU SITE INTERNET
ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

En vertu de la délégation reçue du comité syndical par la délibération n°2020-35 du 16 décembre 2020, la présidente a signé le 18 mars dernier un marché avec la société Owly Birdy. Ce marché confie à la société Owly Birdy une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et le suivi de la refonte du site internet du conservatoire de Lyon. Le montant de ce marché s'élève à 15 480 € TTC.

Un comité technique et un comité de pilotage représentatifs de l'ensemble des acteurs du conservatoire ont été mis en place pour participer à l'élaboration du cahier des charges du marché de conception et réalisation du futur site.

Ce marché a été passé selon une procédure adaptée ouverte à négociation, conformément aux articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique. La valeur estimée du marché était de 60 000 € HT.

Le marché a pour objet l'exécution des prestations suivantes :

- Développement et mise en production du nouveau site
- Maintenance pour une période d'un an (renouvelable jusqu'à 4 fois maximum au-delà de la garantie d'un an, soit une durée totale maximum de 5 ans).

L'avis de consultation en vue de la conception et de la réalisation du site du conservatoire a été publié le 6 mai 2022
La date de remise des plis était fixée au 3 juin 2022.

Huit offres conformes ont été remises.

Les critères d'analyse des offres fixés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

Valeur technique Définition et appréciation du critère : - Références : 20% - Pertinence de la réponse et méthodologie : 20% - Délai de livraison et équipes: 10%	50/100
Prix Définition et appréciation du critère : - Coût du développement : 30% - Coût de la maintenance : 10%	40/100
Développement Durable Définition et appréciation du critère : - Performance en matière d'accessibilité : 5% - Gestion responsable des ressources : 5%	10/100

Après examen et analyse des offres selon les critères de sélection rappelés ci-dessus, l'offre qui arrive en première position est celle de la société : WeArePulic – créateur d'image SARL, domiciliée à Caen.

Le montant de cette offre s'élève à 20 937,50 € HT, soit 25 125,00 € TTC pour la prestation de développement et mise en production du nouveau site.

Le coût de la maintenance annuelle est fixé à 800 € HT, soit 960 € TTC.

La livraison du site est prévue pour février 2023.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **retient** l'offre de la société WeArePublic – Créateur d'image SARL, domiciliée à Caen (14000) pour un montant total de 25 125,00€ € TTC, hors maintenance annuelle ;

✓ **autorise** la présidente à signer le marché et ses avenants éventuels, ainsi que le contrat de maintenance ;

✓ **dit** que seront inscrits au budget :

- en section d'investissement, les crédits relatifs à la mission d'AMO ainsi que les crédits correspondant au marché de conception et réalisation du site (hors maintenance annuelle);
- en section de fonctionnement, à l'issue de la période de garantie, les crédits relatifs à la maintenance annuelle.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT

